

Relocalisation - Création de cinq pôles nationaux de contrôle à distance des particuliers

1. Contexte

Dans le contexte de relocalisation de services des métropoles vers les territoires, la DGFIP a souhaité mettre en place 5 pôles nationaux de contrôle à distance des particuliers (PNCD) entre 2021 et 2023.

Année	Localisation
2021	Chateaudun (DDFiP 28 – Eure-et-Loir) – <i>cf. 6. infra</i>
2022	Besançon (DDFiP 25 – Doubs)
2022	Béthune (DDFiP 62 – Pas-de-Calais)
2023	Dieppe (DDFiP 76 – Seine Maritime)
2023	Belfort (DDFiP 90 – Territoire de Belfort)

2. Missions des PNCD

Dotés d'une compétence nationale, les PNCD réaliseront des contrôles sur pièces (CSP) de dossiers simples des particuliers et participeront aux campagnes de courriers automatiques d'incitation à régularisation.

Ces contrôles seront ciblés par des axes d'anomalies élaborés, définis et transmis périodiquement sous forme de listes de dossiers par le bureau SJCF-1D (ex MRV), quelle que soit la typologie des dossiers (IR seul, ISF/IFI seul, IR et ISF/IFI supérieurs au seuil, contribuables à fort enjeu sans activité professionnelle, détection de comptes à l'étranger...).

3. Objectifs

- Permettre une exploitation en masse de dossiers ayant en commun une anomalie ciblée, de la vérifier et, le cas échéant, soit inviter le contribuable à régulariser, soit engager un contrôle plus approfondi de la situation fiscale de celui-ci ;
- Conforter et approfondir les connaissances techniques de la mission du contrôle fiscal par l'exploitation de listes portant sur des axes clairement définis par le bureau SJCF-1D. Les liaisons avec le bureau SJCF-1D sont donc essentielles, afin d'effectuer un retour technique à la suite de l'exploitation des listes permettant de confirmer ou d'infirmer les anomalies ciblées et d'améliorer le ciblage de ses listes par le bureau SJCF-1D ;
- Contribuer à une meilleure couverture du tissu fiscal des particuliers sur l'ensemble du territoire. Ainsi, l'activité des PNCD viendra en complément de celle des PCRFP afin de renforcer la présence de l'administration sur le contrôle des particuliers.

4. Composition des PNCD et affectation des agents

À terme, ces pôles sont prévus pour fonctionner avec un dimensionnement de 35 à 40 agents. Afin de tenir compte des capacités d'accueil des cinq villes, les pôles pourront débiter leur activité avec un effectif moindre (cf. infra 6. pour le PNCD de Chateaudun).

Les postes seront pourvus dans le cadre d'appels nationaux à candidatures, au sein desquels des priorités d'affectation sont accordées à certains agents :

Inspecteurs : La priorité est accordée aux agents des PCRPs situés soit au chef-lieu de 10 directions de province, soit dans 7 directions franciliennes listées¹. Si des postes sont encore à pourvoir à l'issue de cette affectation prioritaire, le recrutement se fait au choix.

Agents B et C : La priorité de rang 1 est identique à celle des inspecteurs. La priorité fonctionnelle (de rang 2) s'applique ensuite aux agents de tous les autres PCRP et aux agents des SIP (France entière). Si des postes sont encore à pourvoir à l'issue de ces affectations prioritaires, les agents sont affectés à l'ancienneté administrative après prise en compte des priorités légales.

5. Formation des agents

Les agents seront invités à suivre les formations nécessaires à l'exercice de leurs missions, en fonction de leur expérience professionnelle antérieure. Le parcours proposé comprendra des formations à effectuer lors de la prise de poste (fondamentaux du contrôle fiscal des particuliers) et sera complété de formations de perfectionnement échelonnées dans le temps afin de permettre aux agents de monter en puissance sur les dossiers traités.

Le plan national de formation (PNF) 2021 présentera le parcours de formation mis en place, ainsi que les formations à effectuer à la prise de fonction.

6. Mise en place du 1^{er} PNCD à Châteaudun au 1^{er} septembre 2021

Composition : le PNCD de Châteaudun devrait être constitué dès septembre 2021 d'une équipe de 30 agents, dont 2 cadres A+ (un responsable de grade AFIPA et un adjoint) et de 28 cadres de catégorie A (11), B (16) et C (1). Le pôle sera à effectif plein (40 agents) en septembre 2022.

Appel national à candidatures : il a été lancé sur Ulysse national le 16 décembre 2020 et a pris fin le 22 janvier 2021 (les fiches de postes publiées apportaient des précisions sur la structure et les emplois proposés). Le nombre de candidatures reçues n'étant pas suffisant pour pourvoir les 28 emplois de catégorie A, B et C proposés au sein du PNCD, des agents seront affectés au sein de la DDFiP d'Eure-et-Loir dans le cadre du mouvement général du 1^{er} septembre 2021.

Le recrutement de l'adjoint au responsable du PNCD n'entraîne pas dans le cadre de cet appel à candidature ; le poste sera pourvu dans le cadre du mouvement administratif des inspecteurs divisionnaires.

Préfiguration du pôle : Le chef du pôle, qui a pris ses fonctions le 15 février 2021, pilote dans un premier temps, en lien étroit avec la DDFiP d'Eure-et-Loir, le projet d'installation et la préfiguration du service (suivi des travaux, recrutement et installation des équipes, mise en place logistique...).

Situation immobilière : Le PNCD sera installé au sein du Centre des Finances Publiques de Châteaudun situé 14 rue de la Madeleine, qui accueille déjà d'autres services (SGC, CDL, PCRP, SIP-SIE, cadastre). Le pôle devrait occuper le 1^{er} étage du bâtiment.

¹ Les 17 départements sont :

– en province : Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine, Nord, Bas-Rhin, Rhône, Alpes-Maritimes, Bouches du Rhône, Hérault, Haute-Garonne, Gironde ;
– en Île-de-France : Paris, Yvelines, Seine et Marne, Val de Marne, Val d'Oise, Essonne, Hauts-de-Seine.

Le bureau SPIB-2C et la DDFiP 28 travaillent de concert sur ce volet immobilier (propositions de plans, visites sur site de l'architecte et du bureau d'études, devis...) afin que les travaux d'aménagement débutent au second trimestre 2021 pour accueillir les agents du PNCD au 1^{er} septembre 2021.

Sujets techniques et applicatifs : En lien avec la DDFiP 28 et les bureaux de centrale compétents (CAP NUMERIQUE, SI, GF-1B...), le bureau SJCF-1A expertise les différents points techniques afin qu'au 1^{er} septembre prochain les agents affectés au PNCD de Châteaudun disposent de l'ensemble des outils nécessaires à l'exercice de leurs missions².

² Serveurs pour le stockage des dossiers dématérialisés, ordinateurs portables et lignes de téléphonie en nombre suffisant, système de visioconférence, besoins en connectiques et mopieurs, accès aux applications métiers (en accès national), etc.